

# REGLEMENT TECHNIQUE ACCELERATION : JUNIOR DRAGSTER 2012

## DEFINITION

Lettres JR précédées du numéro de la voiture.

Catégorie ouverte aux véhicules construits spécifiquement pour cette catégorie et aux pilotes dont l'âge se situe entre 8 et 18 ans. Seules les carrosseries ouvertes sont acceptées.

Au titre de la promotion de cette nouvelle catégorie, les véhicules de type karting sont autorisés pour ces compétitions.

Par contre ce type de véhicule sera limité à l'index minimum de 12.90 secondes

Les pilotes s'inscriront dans la catégorie de temps correspondant à leur âge. Ils peuvent rester dans cette catégorie jusqu'à la fin de la compétition, même après leur anniversaire.

La distance de référence est le 1/8 de mile (200m),

les références de temps sont en fonction de l'âge du pilote:

Catégories	Index mini	disqualification
8 – 9ans	12.90	12.499
10-12ans	8.90	8.499
13-17ans	7.90	7.699

## ARTICLE 1/ MOTEUR :

1 seul moteur, situé derrière le pilote.

Moteur 2/4 temps monocylindre

### 1.1 ECHAPPEMENT:

Dépassement maxi à partir du block moteur de 685.6 mm (27").

L'échappement doit obligatoirement être dirigé vers l'arrière du véhicule, en s'éloignant du moteur et du pilote.

### 1.2 CARBURANT:

Méthanol, alcool, essence du commerce, bioéthanol ou 2 temps uniquement.

Gaz naturel, propane, nitrométhane et protoxyde d'azote interdit.

Additif carburant interdit.

### 1.3 SYSTEME D'ALIMENTATION CARBURANT :

1 seul réservoir de carburant d'une contenance maximum de 3,8 litres (1 gallon) situé derrière le pilote, en dessous du tube de protection des épaules du pilote. Les conduits de carburant devront être isolés du compartiment pilote par une cloison ou par l'utilisation de durites tressées métal.

Le bouchon de remplissage doit être vissé ou posséder un mécanisme de verrouillage de type quart de tour est obligatoire.

Mises à l'air dirigé vers l'arrière et le bas, éloigné du pilote et de l'échappement.

### 1.4 ALLUMAGE :

Les systèmes d'allumage doivent être installés en conformité avec les spécifications du fabricant.

1.5 SYSTEME DE REFROIDISSEMENT : Refroidissement à air uniquement ou refroidissement liquide si montage d'une mécanique complète de type kart, cyclo ou scooter ?.

1.6 COMPRESSEUR / TURBO: Interdit

### 1.7 ACCELERATEUR:

Mécanique uniquement commandé par le pied du pilote.

Deux ressorts de rappel obligatoires. Butée mécanique agissant sous la pédale d'accélérateur autorisé.

Tous les éléments doivent être fixé solidement, (pas de ruban adhésif ni collier plastique).

### 1.8 LUBRIFICATION: Aditif d'huile interdit.

Si mise a l'air du moteur, le tuyau des vapeurs d'huile doit être dirigé dans un réservoir fermé, fixé solidement sur le châssis (pas de ruban adhésif ni collier plastique).

### 1.9 DEMARAGE: Système de mise en route par le pilote interdit.

## **ARTICLE 2/ TRANSMISSION :**

### 2.1 EMBRAYAGE :

1 seul embrayage centrifuge.

Transmission par chaîne ou courroie, protégé par un carter en acier d'épaisseur 1,524mm (0.06") ou en aluminium d'épaisseur 2.286mm (0.09"). Autres matériaux interdits.

Le carter de protection devra recouvrir la partie supérieur, ainsi que les 2 poulies/pignons, jusqu'en dessous de leurs axes de rotation. Dessin N°1

La protection d'embrayage doit être effective sur 180 °, au dessus, et doit protéger les plaques, bras, ressort, etc...

### 2.2 DIFERENTIEL : interdit.

Couronne denté en Aluminium injecté/coulé interdit. La Couronne doit être en aluminium usiné.

## **ARTICLE 3/ FREINS ET SUSPENSIONS :**

### 3.1 FREINS:

2 freins hydrauliques sur les roues arrière, tambours ou disques, au minimum,

Freins avant autorisés mais actionné simultanément avec les freins arrières.

Les conduites de frein devront être métalliques ou du type aviation.

Les conduites passant près du moteur à l'arrière devront être protégées

### 3.2 DIRECTION :

Diamètre mini de la colonne de 12.7mm (1/2"). Liaison entre différents éléments par vis traversantes, pas de goupille ou montage serré ni vis de pression.

Les rotules doivent être sécurisées par une rondelle plate.

Liaison par tube flexible interdite.

La colonne de direction doit comporter un dispositif de rétraction et/ou déformable en cas de choc (bague épaulée ou cardan) pour éviter tout risque de blessure par la colonne de direction en cas de choc frontal.

### 3.3 SUSPENSIONS:

Suspension autorisée, débattement maxi 50.4mm (2")

### 3.4 ROULETTES ANTI-CABRAGE : autorisées.

## **ARTICLE 4/ CHASSIS :**

### 4.1 LEST:

Lest amovible d'un poids maximum de 11.35Kg (25 lbs)

Lest total maximum autorisé (permanent+amovible) de 45,4 kg (100 lbs).

Les lests doivent être fixés au châssis par au minimum 2 vis de 10 mm

Les lests doivent être en plaque, ou tube de métal.

Les lests sont interdits dans l'habitacle, ils doivent être reconnaissables et doivent se situer en dessous du haut des pneus arrières.

### 4.2 PLAQUE DE PROTECTION :

Devra être installée entre le moteur et la cage de sécurité pour protéger le pilote. Epaisseur 1,5 mm (1/16" pouces) en aluminium. La plaque sera installé du bas du châssis jusqu'au dessus du casque du pilote, avec une largeur minimum de 177,8mm (7") pour la partie allant des épaules jusqu'au dessus du casque, elle peut être rétrécie ou arrondi au dessus du casque. La plaque peut être en 2 pièces si liaison sans jeu.

### 4.3 GARDE AU SOL :

Doit se trouver dans une plage de 7,6 cm (3 pouces) à 30.48 cm (12 pouces) mesurée en arrière de l'essieu avant sur toute la longueur de la ligne centrale.

En dehors de cette ligne, le minimum de garde au sol pour le reste de la voiture doit être de 5.08 cm (2 pouces).

Les sorties d'échappement, le carter d'huile et le dispositif wheelie-bars ne sont pas des éléments réglementés pour la garde au sol

#### 4.4 FIXATIONS ET ACCESSOIRES:

Les fixations par rubans adhésif ou collier plastique se limitent aux câbles électriques.

Les autres accessoires doivent être fixés solidement (vissage, soudage, rivetage, etc...)

#### 4.5 CAGE DE SECURITE :

Cage de sécurité obligatoire avec plaque signalétique du constructeur indiquant, le nom du fabricant, numéro de série et date de fabrication. La construction doit être conforme aux illustrations, avec un minimum de 5 points

d'ancrage. Quand le pilote est en position de conduite, la cage doit se trouver au moins à 76,2mm (3") en avant du casque.

Les tubes A ont un diamètre minimum de 28,575mm (1"1/8) avec une épaisseur de 2,1mm (0.083") en acier doux ou 1,47mm (0.058") en chromoly (25cd4s).

Les tubes B ont un diamètre minimum de 22,22mm (7/8") pour une épaisseur de 2,1mm (0.083") en acier doux ou 1,47mm (0.058") en chromoly. Les tubes C ont un diamètre minimum de 19,05 (3/4") pour une épaisseur de 2,1mm (0.083") en acier doux ou 1,47mm (0.058") en chromoly. Dessin N°2 et 3

#### 4.6 EMPATTEMENT:

Minimum de 2,286 m (90 pouces), maximum 3,810 m (150pouces).

Variation maximale de l'empattement de gauche à droite 50.4 mm (2 ")

### **ARTICLE 5/ ROUES ET PNEUS :**

#### 5.1 PNEUS:

Tous les pneus doivent être de type gonflable, sans défaut d'utilisation, et gonflés suivant les recommandations du fabricant.

Pneus arrière avec un diamètre minimum de 18" X 7"1/2 de large. La pression max doit être indiquée sur le pneumatique.

#### 5.2 ROUES:

Les roues doivent être en aluminium ou acier, matériaux composites tolérés pour les roues avant.

Roues avant: diamètre minimale de 5" pouces, montée sur une fusée d'un diamètre mini de 12,7mm (1/2"), l'écrou de la fusée doit être sécurisé par une goupille ou un frein.

Roues arrière: diamètre minimale de 8" pouces montée sur une fusée d'un diamètre mini de 12,7mm (1/2"), l'écrou de la fusée doit être sécurisé par une goupille ou un frein.

Les jantes à rayons doivent posséder des rayons d'un diamètre mini de 2.54mm (0.1").

Enjoliveur interdit.

### **ARTICLE 6 INTERIEUR :**

6.1 SIEGES: En aluminium ou matériaux composites fixé solidement au châssis.

6.2 COMPARTIMENT PILOTE :

L'intérieur de l'habitacle doit être en aluminium, acier, fibre de verre ou carbone.

6.3 GARNITURES : libre

### **ARTICLE 7 CARROSSERIE :**

Eléments aérodynamiques autorisés.

La carrosserie devra être métallique ou matériaux composites et aller de l'avant à la cloison pare-feu.

La forme doit être dans l'esprit des dragsters à moteur arrière.

Le compartiment pilote, la structure du châssis, l'arceau et la carrosserie devront être conçus de façon à éviter que le corps du pilote puisse toucher les jantes, les pneus, les tubulures d'échappement ou la piste. Si le corps du pilote est en contact avec le plancher, des traverses tubulaires sous le plancher devront le protéger. Les jambes du pilote devront être maintenues à l'intérieur par un plancher, un filet ou tout autre système indépendant de la carrosserie.

7.1 CLOISON PARE-FEU : obligatoire. Voir R.G. F.I.A.

7.2 PLANCHER :

Obligatoire, fixé sur le dessus du châssis. Le plancher doit dépasser de 152.4mm (6") derrière le siège et devant les pédales.

### 7.3 SAUTE VENT :

Obligatoires en poly carbonate ou matériau équivalent. Doit protéger la tête du pilote.

## ARTICLE 8/ SYSTEME ELECTRIQUE :

### 8.1 BATTERIE:

Les batteries doivent être solidement fixées (bride avec 2 vis de 8mm) et ne peuvent être situées dans l'habitacle.

Poids maximum de la batterie 2,27kg (5lbs).

### 8.2 COUPE CIRCUIT : 2 coupes circuit obligatoires et/ou interrupteur d'allumage

1 coupe circuit situé dans l'habitacle et manipulable facilement par le pilote. Avec indication « on/off » lisible clairement.

1 coupe circuit à l'arrière du pilote sur la plaque de protection avec indication « on/off » lisible clairement.

1 câble d'une longueur minimum de 150mm doit être attaché au fil de la bougie et à 25mm de celle-ci.

Les systèmes magnéto doivent posséder un coupe circuit de type mise a la masse.

Les système d'allumage a batterie intégrée doivent posséder un coupe circuit général homologué dans l'habitacle et doivent être connecté à la borne positive du system électrique dans le but de stopper toutes les fonctions électriques.

### 8.3 FEU ARRIERE : 1 feu arrière obligatoire

## ARTICLE 9/ GROUPE DE SOUTIEN :

### 9.1 ORDINATEUR:

Tous type interdit (électrique, électronique, mécanique, hydraulique, etc...)

### 9.2 NREGISTREUR DE DONNEES :

Autorisé, mesure de la vitesse moteur, température moteur et échappement seulement,

### 9.3 BARRE DE POUSSEE :

Doit être conçue pour empêcher que la voiture de poussée (push car) ne chevauche la roue arrière des voitures de course à roues découvertes.

### 9.4 GROUPE DE SOUTIEN

Autorisés un mécanicien

### 9.5 STUCTURE

Chaque concurrent devra dans sa structure disposer d'au moins un extincteur (5Kg minimum) et une bâche étanche devra être disposée sous le véhicule. La surface sera au moins égale a celui-ci.

## ARTICLE 10/ PILOTE :

### 10.1 ADMINISTRATIF :

Licence nationale FFSA Junior dragster minimum obligatoire.

### 10.2 SYSTEME DE RETENUE DES BRAS :

Obligatoire.

### 10.3 SYSTEME DE RETENUE DU PILOTE :

Harnais de sécurité obligatoire sur toutes les voitures. Homologation FFSA /SFI

### 10.4 MOUSSE DE CAGE

Obligatoire sur toute voiture avec cage de sécurité.

10.5 CASQUE: Obligatoire homologué obligatoire conforme aux normes nationales. Voir rubrique casques dans France auto **2012 (normes Snell acceptée)**

10.6 MINERVE ou système RTF: Obligatoire.

### 10.7 VETEMENTS DE PROTECTION :

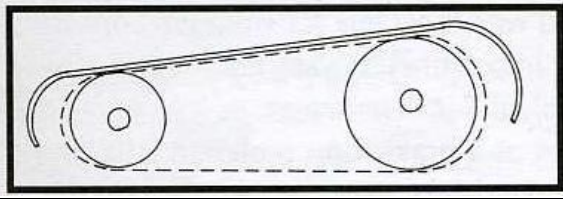
Gants et chaussures obligatoire : au minimum à la norme SFI 3-2A/1 3-3/5 3-3 ou à la norme F.I.A.

## ARTICLE 11/ INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement n'est pas rédigé en termes d'interdictions, mais en termes d'autorisations. Il faut donc, à la lecture, ne pas oublier que toute modification est rigoureusement interdite si elle n'est pas expressément autorisée par un article de ce règlement.

EN CONSEQUENCE, TOUT CE QUI N'EST PAS EXPRESSEMENT AUTORISE PAR UN ARTICLE DE CE REGLEMENT EST INTERDIT

Dessin N°1



Dessin N°2

### ALL JR. DRAGSTER CHASSIS

OPTION 1

OPTION 2

TUBING CHART			
	OD	CM	MS
A	1 1/8	.058	.083
B	7/8	.058	.083
C	3/4	.058	.083

**CM = CHROMOLY**  
**MS = MILD STEEL**

Dessin N°3

### ALL JR. DRAGSTER CHASSIS

FRONT VIEWS

OPTION 1

OPTION 2

REAR VIEWS

BOTTOM VIEW